

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 24/04/2014.

Présents : Mmes et MM. VERNIS, DESURIER-LAFLEURIEL, LECOCQ, COLLAYE, DESTERNES, HAMEL, DORLENCOURT, BOUCHON et POPY.

Excusé : M. DEBARNOT.

Absent : M. HERMANN.

M. Bertrand DORLENCOURT a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEAU – BILAN AU 31 DECEMBRE :

Suite à la présentation faite par M. Guillaume SAULZET, technicien en charge du projet, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le bilan actualisé au 31/12/2013 ainsi que le compte rendu annuel d'activité,
- D'accorder une garantie d'emprunt, à hauteur de 80%, en cas de défaillance de la Société d'Équipement d'Auvergne à l'exécution des conditions financières qui lui incombent, en application du contrat de prêt passé avec le Crédit Mutuel Massis Central, aux conditions suivantes :

Montant de l'emprunt : 100 000 €

Durée : 4 ans

Périodicité : annuelle

Date 1ère échéance : 2015

Taux Fixe : 1,60 %

Échéances correspondantes : 26 007,94 €/an

Garantie : caution solidaire de la commune à hauteur de 80%

Frais de dossier : 100€

- D'autoriser M. le Maire à verser la participation communale d'un montant HT de 30 000 €, au titre de l'exercice 2014.

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2014 :

Après examen, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du budget primitif de l'exercice 2014, soit :

Section d'investissement :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	27 425,00 €	79 645,00 €	107 070,00 €
Recettes :	11 972,00 €	95 098,00 €	107 070,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 434 676,00 €

Recettes : 434 676,00 €.

FISCALITE LOCALE :

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014, le Conseil Municipal décide de reconduire en 2014, les taux votés en 2013, soit :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit correspondant
Taxe d'habitation	377 000	23,27 %	87 728 €
Taxe foncière (bâti)	292 300	12,14 %	35 485 €
Taxe fonc. (non bâti)	140 100	27,21 %	38 121 €
Cotis. fonc. des entreprises	18 400	30,52 %	5 616 €
Produit fiscal total :			166 950 €

MISE A CONTRIBUTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Considérant que l'employé communal effectue le nettoyage du bac dégraisseur de la lagune et des différents regards, ainsi que l'entretien des abords des bassins, le Conseil Municipal fixe à 775 € le montant des frais à rembourser à la commune, en 2014, par le budget d'assainissement.

CONTRIBUTION 2014 DU BUDGET DE L'EPICERIE :

Vu la cotisation versée par la commune à la S.M.A.C.L. pour l'assurance du local commercial (soit : 536,02 €), le Conseil Municipal décide de mettre cette somme à la charge du budget annexe « Epicerie multiservices » et fixe le montant à recouvrer à : 536 €.

BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Invité à se prononcer sur les propositions de Mme le Maire, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2014 du service d'assainissement, arrêté aux montants suivants :

Section d'investissement :

	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Total voté
Dépenses :	15 000,00 €	8 500,00 €	23 500,00 €
Recettes :	10 000,00 €	46 432,00 €	56 432,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 10 353,00 €
Recettes : 12 619,00 €.

BUDGET PRIMITIF 2013 DE L'EPICERIE MULTISERVICES :

Le Conseil Municipal adopte de même, à l'unanimité, le budget primitif 2014 de l'épicerie multiservices, équilibré comme suit :

Section d'investissement : (ne comportant aucun reste à réaliser)

Dépenses : 3 731,00 €
Recettes : 3 731,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 9 412,00 €
Recettes : 12 202,00 €.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts qui prévoit l'institution, dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) présidée par le maire (ou son représentant) et composée de six commissaires titulaires (assortis de six

commissaires suppléants) désignés par le directeur départemental des Finances Publiques, le conseil municipal propose une liste de douze contribuables susceptibles de siéger en qualité de membres titulaires et douze contribuables susceptibles de siéger en qualité de membres suppléants, représentatifs des habitants de la commune.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU CENTRE SOCIAL DE LURCY-LEVIS :

Informé du fait que la commune ne peut être représentée que par un seul délégué au sein de cette instance, le Conseil municipal annule sa délibération du 2 avril 2014 et procède à l'élection de M. Eric BOUCHON, à l'unanimité des suffrages.

ELECTIONS EUROPEENNES :

Le Maire rappelle la date de cette consultation électorale, fixée au dimanche 25 mai 2014 et précise que le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00. Les membres du Conseil seront, comme d'habitude, mis à contribution pour tenir le bureau de vote.

RELATIONS AVEC LA POSTE :

Le Maire fait part du rendez-vous sollicité par le Comité de Présence Postale pour le lundi 16 juin, à 9h00, en mairie. Tous les membres du Conseil désireux de participer de participer à cette rencontre sont chaleureusement invités.

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DIVERSES :

SIVOM eau et assainissement Nord-Allier :

Christian COLLAYE et Pierrette POPY rendent compte de l'assemblée générale du 25 avril dernier. M. Jacky BELIEN, délégué de la commune de Vieure, a retrouvé son siège de président avec une confortable majorité (32 voix contre 18 à M. Olivier GUIOT, maire de Saint Hilaire). Trois vice-présidents lui ont été adjoints :

- 1 – M. Ludovic JULIEN, maire de Saint Menoux,
- 2 – Daniel RONDET, maire de Coulevre,
- 3 – Yves VENIAT, maire de Bagneux.

Les dix communes suivantes seront représentées au bureau : Agonges, Bourbon l'Archambault, Buxières-les-Mines, Couzon, Franchesse (en la personne de Christian COLLAYE), Le Veudre, Saint Aubin le Monial, Saint Léopardin d'Augy, Saint Plaisir et Ygrande.

SIROM :

Eric BOUCHON et Aurélien DESTERNES interviennent ensuite pour signaler les modifications intervenues au SIROM suite à la réunion du 24 avril. Un nouveau président a été élu en la personne de M. BERTRAND, délégué de la commune du Veudre, et deux vice-présidents : M. AUBOIRON et Mme THIERIOT.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinée et plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée.